

République Française
Département Eure-et-Loir
Commune de Francourville

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2024

Référence
2024-11

Objet de la délibération
TARIF LOCATIONS TABLES ET DE CHAISES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

Date de la convocation
14/03/2024

Date d'affichage
14/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Eure-et-Loir
Le : 22/03/2024

Et

Publication ou notification du :



L' an 2024 et le 21 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de MOULIN Eric, Maire

Présents : M. MOULIN Eric, Maire, Mmes : CASSINA Guillemette, DUMENY Edwige, LETARTRE Isabelle, ROUSSEAU Anita, MM : ALIJEVIC Bésim, BEALAY Amaud, DUVAL Gilles, GENET Xavier, MEDIOUNA Adil, THIEBAULT Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DE PARSCAU Loïc à Mme LETARTRE Isabelle

Excusé(s) : Mmes : BEZAULT Laura, THIROUIN Severine

A été nommé(e) secrétaire : M. BEALAY Amaud

Objet de la délibération : TARIF LOCATIONS TABLES ET DE CHAISES

Monsieur le Maire propose de renouveler pour 2024 les tarifs suivantes pour la location des tables et des chaises pour les habitants de Francourville et exclusivement sur le territoire communal.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide des tarifs ci-dessous :

- 1 1 table + 4 chaises : 5 euros
- 2 2 à 5 tables avec chaises : 10 euros
- 3 6 à 9 tables avec chaises : 15 euros
- 4 A partir de 10 tables avec chaises : 20 euros par dizaine.
- 5 par trancher de 10 chaises seules : 3 euros

Une caution de 50 euros sera demandée à chaque location encaissé en cas de non restitution conformément au contrat.

Le retrait s'effectuera sur RDV et sur place par le demandeur et retour au plus tard le Mardi suivant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie le 22/03/2024
Le Maire
Eric MOULIN

